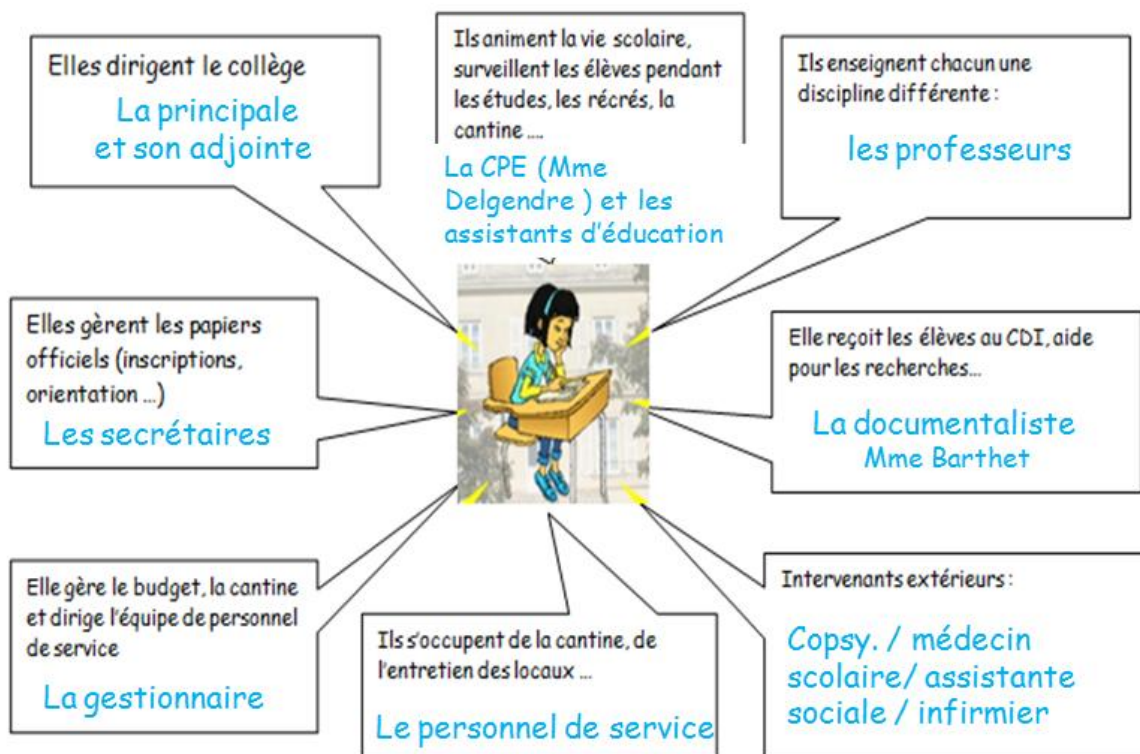


Chap.1: « vivre ensemble » au collège

I- Le collège : le grand changement

1) Le collège est un lieu d'apprentissage et de vie, avec de nombreux adultes spécialisés et une nouvelle organisation de la journée (nombreux déplacements).



2) vivre ensemble...

Comme dans toute société, il faut des règles pour bien vivre ensemble, respecter les autres et le matériel.

Ainsi, le règlement fixe la loi à l'intérieur du collège. Il précise les droits et les devoirs de chacun.

II- Un collège pour tous.

1) En France, l'éducation est un droit garanti par la loi avec des principes comme l'égalité, la gratuité, la mixité et la laïcité.

2) Le collège public est laïque, cela signifie que le collège est neutre et indépendant des religions. Tous les enfants peuvent aller dans le même collège pour étudier.

III. Un délégué, pour quoi faire ?

Quelles « qualités » attendre d'un délégué ?

« Je réfléchis avec ma classe » (prendre part à une discussion ...)

<http://www.wordle.net/>



1). Le délégué a des droits :

- Celui d'être présent dans les conseils (de classe, d'administration)
- Celui d'être informé.

Il a aussi des devoirs :

- Celui de défendre l'avis majoritaire
- respect envers les autres
- confidentialité

Donc, le délégué de classe est un élève responsable, volontaire et motivé

2) Elire les délégués de classe

« je passe à l'action » : savoir participer...

Parmi vos droits, il y a celui d'élire le délégué mais aussi celui d'être candidat pour cette élection



<http://daniele-cornegio.fr/>